



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 JUIN 2024

Date: 21 juin 2024, 8h15

Lieu: Hôtel du gouvernement, salle 5, Berne

Personnes présentes: Carlo Conti, président

Alexandre Flückiger, Gianpiero Gianella, Roland Karau, Roger Nobs, Hans Georg Nussbaum, Christian Rüefli, Thomas Sägesser, Hansjörg Seiler

Personnes excusées: Anne Benoit, Susanne Kuster, Christoph Auer, Markus Bucheli, Lukas Deppeler, Daniel Kettiger, Sebastian Luo, Luzius Mader, David Rechsteiner, Gerold Steinmann, Sigrid Steiner, Felix Uhlmann, Bernhard Waldmann, Martin Wyss, Landeskantlei Basel-Landschaft, Staatskantlei Glarus, Staatskantlei Zug

Procès-verbal: Gérard Caussignac

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire 2023
2. Rapport annuel 2023
3. Election de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2023
5. Fixation des cotisations pour 2025: membres individuels: CHF 80.-; institutions: CHF 150.-; étudiantes/étudiants, assistantes/assistants, doctorantes/doctorants: CHF 30.-
6. Activités de la société: LeGes, formation en légistique; collaboration avec l'ASSH
7. Divers

M. Conti ouvre la séance en saluant les personnes présentes et en les remerciant d'être venues.

L'ordre du jour est accepté sans modification.

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire 2023

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à son auteur.

2. Rapport annuel 2023

M. Conti indique que son rapport annuel est celui fourni en début d'année à l'ASSH avec notre demande de subvention (cf. annexe).

Décision: L'assemblée prend connaissance de ce rapport sans remarque.

3. Election de l'organe de révision

M. Conti propose de réélire M. Hofer en tant que réviseur.

Décision: l'assemblée réélit tacitement M. Hofer à cette fonction.

4. Approbation des comptes 2023

M. Karau présente brièvement les comptes (cf. annexe). Il relève une fois de plus la très bonne santé des finances de la société ; la Journée scientifique de l'an passé a même été bénéficiaire. Les cotisations des membres ont légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent. Les comptes ont été révisés par M. Hofer. Il est proposé à l'assemblée d'approuver les comptes 2023.

A la question de M. Nussbaum qui désire savoir ce que recouvre la rubrique « Übriger Ertrag », M. Karau répond qu'il s'agit de la subvention de l'ASSH pour deux ans, payée sur une seule année.

M. Seiler propose que la nature de ce revenu soit indiqué dans les comptes comme subvention de l'ASSH pour la publication de LeGes.

M. Rüefli demande ce qu'il en est du financement des séminaires de formation continue (Morat, Jongny).

M. Karau se déclare tout à fait d'accord de préciser l'origine des autres revenus dans les comptes annuels. indiquer cette précision. Quant aux séminaires, leur financement est séparé et n'entre pas dans la comptabilité de la SSL. M. Flückiger confirme que la SSL ne subventionne pas les séminaires.

M. Conti revient sur la situation financière confortable de la SSL. Le comité devra réfléchir au moyen de mettre à profit une partie de la fortune, par exemple en organisant une fois une manifestation à caractère international ou en mettant sur pied une publication spéciale. A réfléchir.

Décision: les comptes 2023 sont approuvés tacitement.

5. Fixation des cotisations pour 2025

Décision: les montants des cotisations sont adoptés tacitement.

M. Nobs est d'avis que tous les cantons ne sont pas encore membres de la SSL. Il désire savoir ce qu'il en est exactement. M. Caussignac le renseignera à ce sujet.

M. Flückiger propose que l'on s'adresse également aux légistes des cantons qui suivent les séminaires, ce qui renforcerait la mise en réseau les personnes concernées.

M. Gianella évoque la situation au Tessin. Il explique qu'il a sensibilisé son successeur à cette question ; il a tenté d'atteindre les personnes intéressées par un courrier, mais le retour a été maigre.

6. Activités de la société: LeGes, formation en légistique, collaboration avec l'ASSH

En ce qui concerne LeGes, M. Conti constate avec satisfaction que cette année plusieurs intervenants à la Journée scientifique se sont déclarés prêts à publier leur exposé.

Au sujet de l'ASSH, M. Seiler n'a pas à rapporter de nouvelle particulière suite à l'assemblée générale à laquelle il a assisté. La subvention annuelle de 15 000 nous est acquise. Les activités de l'ASSH ne sont pas d'un grand intérêt pour la SSL, mais une collaboration ponctuelle avec l'une ou l'autre société ne serait pas exclue pour l'organisation d'un colloque plus large.

M. Conti confirme que peu de thèmes de discussion des différentes sociétés représentées à l'ASSH se recourent avec les nôtres, mais cela n'exclut pas des collaborations ponctuelles.

M. Nussbaum demande ce qu'il en est de la collaboration avec la SEVAL.

M. Rüefli explique qu'il siège aux comités des deux sociétés et qu'il assure ainsi le lien entre elles. Il est également membre du comité de rédaction de LeGes.

M. Rüefli garde la parole pour indiquer qu'en ce qui concerne nos rapports avec Swisslex, la balle est chez celle-ci qui étudie nos propositions pour la conclusion d'un nouveau contrat.

7. Divers

Pas de remarque.

M. Conti remercie MM. Karau et Caussignac pour leur travail au comité, M. Flückiger en tant que responsable pour la préparation de la manifestation de ce jour ainsi que MM. Uhlmann et Waldmann qui y ont contribué. Il remercie également M. Seiler pour la représentation de la SSL auprès de l'ASSH et M. Rüefli pour son engagement en faveur de LeGes.

Le président clôt l'assemblée à 8h40.

Berne, le 25 juin 2024

(864576/GC)

Gérard Caussignac

Annexes mentionnées